

# **5260-5410 kHz**

**Écrit par Hans Blondeel Timmerman.**

Sunday, 15 Mars 2009 17:48

## **La bande de 60 mètres :**

CMR-12 a conclu sur la résolution COM6/12 (CMR-12) de l'attribution possible au service d'amateur à titre secondaire à environ 5300 kHz avec le texte suivant:

La Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2012), compte tenu de :

a) que les stations d'amateur sont régulièrement utilisées pour les radiocommunications d'urgence en cas d'ouragans, typhons, inondations, incendies, éruptions volcaniques, tremblements de terre et les situations de catastrophe autres;

b) que la Recommandation UIT-R M.1042-3, sur les communications en cas de catastrophe dans les services d'amateur et d'amateur par satellite, encourage le développement de ces services capables de fournir des radiocommunications dans le cas de catastrophes naturelles, et recommande que leurs réseaux soient robustes, souple et indépendante des services de télécommunication autres et capables de fonctionner à partir d'alimentation de secours;

c) que les communications dans les bandes d'ondes décimétriques attribuées au service d'amateur jouent un rôle majeur dans le travail à atténuer les catastrophes et dans la prestation des communications à l'appui des opérations de secours dans les zones où l'infrastructure des télécommunications est faible ou s'est effondré;

d) que les différentes bandes de fréquences allouées au service d'amateur sont contenues dans le tableau d'attribution des fréquences à l'article 5 du Règlement des radiocommunications, v \ reconnaissant

a) que les radiocommunications dans les bandes HF est tributaire de facteurs de propagation, avec le résultat que les fréquences dans les bandes de différents doivent être utilisés pour maintenir une communication stable pendant une période relativement prolongée de temps, avec les changements de fréquence dans le cas des communications avec les différents correspondants situés à des distances très différentes;

b) qu'il est essentiel que, dans tous les cas, la fréquence maximale utilisable (MUF) ne devrait pas être trop loin de la bande suivante, attribuée au service amateur, de manière à permettre la mise en place des communications dans cette bande en utilisant typique service d'amateur antennes et des niveaux de puissance;

c) que, dans les attributions actuelles au service d'amateur dans les bandes HF, il ya un saut important, ce qui provoque de nombreux problèmes en termes de communication lorsque le MUF tombe en dessous de 7 MHz et la fréquence la plus basse utilisable (LUF) est supérieure à 4 MHz , avec le résultat que les stations d'amateur devrait être en mesure de l'accès au spectre à environ 5 MHz dans le but de s'acquitter de leurs fonctions de communication, en particulier quand ils sont engagés dans la fourniture de communications d'urgence en réponse à des situations de catastrophe,

Notant :

a) que la bande 5250-5450 kHz est attribuée aux services fixe et mobile, sauf mobile aéronautique, à titre primaire;

b) qu'une allocation d'un montant approprié du spectre, pas nécessairement contiguës, au service d'amateur à environ 5300 kHz serait suffisant pour mieux satisfaire ses besoins liés à l'utilisation pour fournir des communications en cas de catastrophe et pendant les opérations de secours;

c) que la bande 10100-10150 kHz est déjà attribuée au service fixe à titre primaire et au service d'amateur à titre secondaire, et que l'utilisation efficace de ces deux services a été possible, décide d'inviter la CMR-15 d'examiner, sur la base des résultats des études de l'UIT-R visées à l'invite UIT-R ci-dessous, la possibilité de faire une allocation d'un montant approprié du spectre, pas nécessairement contiguës, au service d'amateur à titre secondaire dans la bande 5250-5450 kHz, invite l'UIT-R.

- 1) à étudier les besoins de spectre pour une attribution secondaire au service d'amateur dans la bande 5250-5450 kHz;
- 2) de mener des études sur l'impact de partage à d'autres services actuellement affectés dans la bande visée à l'invite de l'UIT-R 1 et dans les bandes adjacentes;
- 3) à terminer leurs études à temps pour la CMR-15.

### **Statut de la bande des 5 MHz Dans la Région 1 :**

#### **Croatie :**

Croatie délivre des licences expérimentales pour les opérations de base de VFO dans la bande 5260-5410 kHz en mode tout (Juin 2010) La licence est de un an.

#### **République tchèque :**

Environ 10 amateurs titulaires d'une licence expérimentale pour fonctionner sur 5260 kHz à 3 kHz BW avec une sortie de 100 W. ERP L'autorisation expire le 31 décembre 2011. Un rapport de synthèse doit être présenté à l'Institut tchèque des télécommunications. Malheureusement, l'utilisation de 5 MHz ne sera pas prolongée.

#### **Finlande :**

Fréquences: 5278,6 / 5288,6 / 5298,6 / 5330,6 / 5346,6 / 5366,6 / 5371,6 / 5398,6

Puissance: 50 Watts.

Limitations: avis de modification.

#### **Allemagne :**

Beacon Multiplication sur 5195 avec l'indicatif DRA5.

#### **Grèce :**

Raag a déclaré que seule une allocation de canal peut être annoncée prochainement (1 Juillet 2010)

#### **Islande :**

L'Islande a autorisé les radioamateurs islandais à utiliser les fréquences suivantes dans USB et le mode CW (fréquences cadran USB entre parenthèses):

5280 (5278,5) kHz

5290 (5288,5) kHz

5332 (5330,5) kHz

5348 (5346,5) kHz

5368 (5366,5) kHz

5373 (5371,5) kHz

5400 (5398,5) kHz

5405 (5403,5) kHz

Ce sont les mêmes fréquences autorisées à être utilisées par les amateurs norvégiens stations de radio du club. Puissance de sortie maximale autorisée est de 200 W. transmettre L'autorisation est valable du 1er Juin 2005 au 31 Décembre 2010. Les amateurs de radio islandaise qui souhaitent l'utiliser à 60 m doivent demander une autorisation spéciale de l'autorité concédante islandaise. (Source: LA4LN et mis à jour par TF2JB Juillet 2010)

### **Irlande :**

Après de nombreux contacts avec les autorités militaires par les Irlandais Amateur Radio Society (IRTS), il a été convenu que, pour une période initiale de un an quatre 3 canaux kHz seront alloués à des expérimentateurs sur une base d'interférence secondaire et non dans la région 5MHz. Les demandes individuelles devront être prises pour l'autorisation d'opérer sur ces canaux.

Les 3 canaux kHz sont centrés sur 5280, 5290, 5400 et 5405 kHz. La limite de puissance sera de 23 dBW (200 watts) à une antenne avec pas plus de 0 dBd de gain (par exemple un dipôle). Les modes autorisés seront CW, USB et les modes numériques. La fréquence porteuse USB sera de 1,5 kHz sur le côté basse fréquence des fréquences centrales de canal. Certains ou tous ces canaux sont également en cours d'utilisation au Royaume-Uni, l'Islande, la Finlande, la Norvège, le Canada et les États-Unis. Il convient de noter que trois stations de balise dans le Royaume-Uni fonctionnent sur le canal 5290 kHz pendant trois minutes dans toutes les quinze minutes. Ces stations sont GB3RAL, les GB3WES et les soins GB3ORK devraient être pris pour éviter toute interférence avec ces balises de propagation. (Novembre 2007)

### **Norvège :**

5260 - 5410 kHz sur une base secondaire, tous les modes de bande passante (6 kHz max)

### **Portugal :**

En Juin 2011 Anacom attribué 5288,5 kHz en plus des fréquences déjà autorisés de 5371,5 5403,5 kHz et sur une base d'interférence secondaire / non. Les permis spéciaux de l'étude de propagation sont émis pour un an.

### **La Slovaquie :**

En Slovaquie, un seul (FA) 5260 kHz est autorisé à des fins expérimentales. Toutes les stations OM peut utiliser la bande de 5258,5 à 5261,5 kHz avec une puissance maximale de 100 W ERP. Les licences sont valables pour 1 an, jusqu'au 31 Décembre 2011.

### **Royaume-Uni :**

Fréquences: 5258,5 / 5278,5 / 5288,5 / 5366,5 / 5371,5 / 5398,5 / 5403,5

Puissance: 200 Watts ERP.

Limitations: Avis de variation.

(Mis à jour par Colin J. Thomas, G3PSM le 16 Février 2011)

### **Statut de la bande des 5 MHz dehors Région 1 :**

#### **Canada :**

Comme annoncé - par une permission spéciale.

#### **Nouvelle-Zélande :**

Fréquence: 5680 AR interne Emercomms-AREC « aider les néo-zélandais (services SAR) »

AREC : la Nouvelle-Zélande Amateur Radio Emergency Service Corps.

#### **Trinité-et-Tobago :**

La bande de 5250 à 5450 kHz est attribuée à titre secondaire au service amateur.

Puissance de sortie maximale 1.5KW.

Source de 9Y4NED

#### **Etats-Unis et dépendances :**

Fréquences: 5330,5 / 5346,5 / 5366,5 / 5371,5 / 5403,5

Puissance: 50 Watts ERP avec 0 dBd antenne